

Dissidence du français québécois et évolution dialectale

Philippe Barbaud

Volume 26, Number 2, 1998

Représentation de la langue et légitimité linguistique : le français et ses variétés nationales

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/603156ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/603156ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Barbaud, P. (1998). Dissidence du français québécois et évolution dialectale. *Revue québécoise de linguistique*, 26(2), 107–128.
<https://doi.org/10.7202/603156ar>

DISSIDENCE DU FRANÇAIS QUÉBÉCOIS ET ÉVOLUTION DIALECTALE*

Philippe Barbaud
Université du Québec à Montréal

1. Introduction

Je me propose de montrer que le français du Québec (FQ) se révèle suffisamment divergent dans l'usage qui est propre aux élites d'ici, sur le plan syntaxique, pour que toute tentative d'élaborer une norme authentiquement québécoise de français québécois standard (en abrégé FQS) conduise inévitablement à une impasse généralisée sur le plan communicationnel.

2. Quelle norme pour quelle variété?

Comme l'illustre le dernier *Rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française* (Gouvernement du Québec 1996), la récente actualité linguistique au Québec indique que le concept de «français, langue commune» va succéder, sans le subsumer, à celui de «français, langue officielle». La langue commune se définit comme la «langue normale et habituelle du travail, des communications, du commerce et des affaires». Ce nouveau concept fait appel aux notions de communication et de communautés civiques. Il apparaît évident que ce concept politique intercepte un autre, plus familier aux linguistes, qui s'incarne dans la norme linguistique du français québécois. À cet égard, le même rapport fait état de ce que «la norme de référence du "bien parler et écrire au Québec" est mal définie.» (Gouvernement du Québec 1996 : 236). Toutefois, Cajolet-Laganière et Martel 1995 : 158 ne partagent pas cet avis :

Nous sommes convaincus qu'un modèle linguistique français, mais français québécois, fait consensus au Québec. Nous pratiquons le français québécois

* Ce travail reprend et approfondit la contribution de l'auteur parue dans Brasseur 1998 sous le titre de «Tendances lourdes du français québécois».

standard tout en croyant suivre le modèle français. Or ce modèle québécois n'est décrit nulle part.

Ledit consensus fait aussi partie des présomptions du Conseil de la langue française qui, dans un avis officiel formulé en 1990, déclare à propos de la qualité de la langue «qu'un nouveau consensus a pris forme là-dessus (...) et que ce français de qualité doit être de chez nous et défini par nous». Cette résonance identitaire n'est pas aussi perceptible dans Lepicq et Bourhis 1995 : 121, qui estiment quant à eux «qu'un consensus se dégage en faveur du «français standard» d'ici comme norme du français du Québec. Ce français québécois standard est assez proche de la norme internationale.»

Il est évident à mes yeux qu'on assiste à une tentative de «réingénierie» de la définition même de ce qu'est une norme linguistique dans une société moderne. Pour faire une image quelque peu provocante, je dirai que l'idée même d'un standard linguistique québécois s'avère aussi contradictoire que si l'on disait qu'il est souhaitable d'établir deux normes ISO 9000 dans le domaine industriel. Du point de vue sociolinguistique, il convient d'envisager la dualité de normes à l'intérieur d'une situation de diglossie affectant une langue donnée en tenant le même raisonnement qui s'applique au bilinguisme à l'intérieur d'une situation de langues en contact. On sait que l'inutilité croissante de la langue dominée par rapport à la langue dominante contribue à sa disparition. Il en irait ainsi d'une éventuelle dualité de normes au Québec : l'inutilité croissante de la norme du français standard face à la domination du standard québécois ne pourra qu'entraîner sa disparition à moyen terme, avec toutes les conséquences qu'il est loisible d'envisager.

3. Les enjeux

À quelle réalité du français se réfère-t-on lorsqu'on parle de langue commune ou de français québécois standard? Contrairement au point de vue qu'ont adopté bon nombre de linguistes d'ici, je vais soutenir que le FQS est un mythe qui fait fi de la diglossie galopante qui caractérise notre société et dont la promotion poursuit des fins de nature socio-identitaire et non pas sociocommunicationnelle. Autrement dit, le FQS se voit revendiqué non pas comme un code langagier adapté aux besoins communicationnels du «village global» (McLuhan) de la francophonie, mais plutôt comme un «symbole de distinction» (Bourdieu) intégré à la «québécité» des nationalistes francophones. Il s'ensuit que le problème de la légitimité de la norme n'est plus lié, comme au temps de la Renaissance, à la nécessité pour une «masse parlante» (Saussure) de s'ouvrir aux exigences d'un

monde moderne, mais plutôt au besoin d'une «communauté linguistique» (Labov) de créer un «rapport de force»(Bourdieu) vis-à-vis d'autres communautés ressenties comme linguistiquement menaçantes. Pour être parfaitement limpide, je préciserais qu'il s'agit de la communauté anglo-canadienne et de la communauté parisienne.

Il appert que la diglossie québécoise¹ — il existe aussi, ne l'oublions pas, une diglossie française, belge, suisse, etc. — est devenue insupportable aux yeux de plusieurs intellectuels d'ici. Comme beaucoup de francophones hors de France, ils perçoivent la pratique du code de la langue standard comme asservie à la couleur du tricolore ou à la forme «hexagonale» de la mère patrie, préférant faire de la langue d'ici la gardienne du fleurdelisé, pour paraphraser Henri Bourassa. Au Québec, la pratique prolongée de la langue maternelle dans la vie adulte a fini par engendrer une crise aiguë d'allégeance linguistique, et certains voient dans la constitution d'une norme québécoise de la langue française la solution idéale qui permettra de résorber la tension conflictuelle associée à notre diglossie. Mais cette solution n'existe pas à moins, justement, de reconfigurer sans le dire ouvertement la nature communicationnelle de la norme linguistique moderne en l'assimilant purement et simplement à la problématique des niveaux de langue. On ne saurait faire passer la variété des usages linguistiques pour une simple dualité de codes de communication.

4. Dissidence et légitimité

Pour accréditer cette analyse, je vais invoquer l'ampleur de la dissidence québécoise non pas sur le terrain mille fois retourné de l'accent québécois et du vocabulaire dialectal (ou régional) des francophones du Canada, mais bien davantage sur celui de la morphologie et de la syntaxe, bref de la «phraséologie». Ce n'est plus dans le phonétisme de la variété québécoise que la norme fait problème puisque personne de nos jours, du moins au Québec et en particulier dans le Montréal multilingue, ne remet en cause la légitimité de l'oral et des prononciations étrangères (Laur 1994). C'est un résultat probant de l'idéologie des droits de la personne. Dans la phraséologie réside, à mon avis, la véritable manifestation de cette dissidence, car il existe une phraséologie dialectale bien de chez nous (pour Maurais 1985, les «régionalismes syntaxiques» se limitent aux expressions idiomatiques propres au français québécois). Or, en matière de phraséologie, il n'y a de vraie dissidence que par rapport aux structures grammaticales identifiées à la norme, parce que les structures actualisent le

1 Sur la notion de diglossie applicable à la situation linguistique du Québec, voir Barbaud 1997.

cœur du système grammatical. Et si je dis qu'il y a dissidence — et non pas seulement divergence — en matière de structures grammaticales, c'est en raison de la légitimité que plusieurs ont désormais acquise. La légitimité est une condition de la norme et non sa conséquence. Cela signifie qu'une règle de grammaire, «fautive» par rapport à une norme existante, en l'occurrence celle du français standard international (FSI), cesse d'être marquée dans la masse parlante québécoise lorsque ses élites n'exercent aucune forme de discrimination à son égard. La norme grammaticale du FSI est contenue, faut-il le préciser, dans *Le Bon Usage* des Belges Maurice Grevisse et André Goosse. Le FQ auquel nous référons ici dans l'emploi vernaculaire qu'en font les élites peut être correctement illustré par celui qu'on entend, entre autres, dans la bouche des correspondants et reporters des journaux télévisés par les chaînes francophones du Québec, ceux-ci ne se démarquant que très peu de la grande majorité des journalistes accrédités.

C'est cette situation qui différencie le Québec et la France à bien des égards. Le fait est que la masse parlante francophone s'y avère linguistiquement plus homogène qu'ailleurs dans la francophonie en raison de sa concentration géographique, de ses effectifs modestes et surtout de la grande interpénétrabilité sociale et culturelle des élites bourgeoises et du peuple². Il s'ensuit que la condition de légitimité se réalise dans cette masse parlante lorsqu'un fait de langue est cautionné par les élites sociales, celles-ci ne manifestant aucun réflexe de rejet ou d'ostracisme à son endroit. Or, gardons-nous de restreindre les élites bourgeoises aux seules élites lettrées des milieux artistiques, dont les individus les plus influents ont toujours eu tendance à projeter leur propre image sur la norme linguistique dont ils rêvent. De nos jours, le prestige de l'argent, du savoir, de la science, de la technologie, de l'industrie du spectacle et de l'activité médiatique confère beaucoup de légitimité à un nombre considérable d'individus regroupés en diverses élites. Celles-ci n'exercent aucune forme de discrimination vis-à-vis de nombreuses tournures et constructions qui caractérisent le vernaculaire d'ici. Dans ces conditions, la phraséologie québécoise est-elle susceptible d'être normée?

2 Il est utile d'apporter au lecteur une précision méthodologique relative aux données que j'utilise et à leur représentativité, si tant est qu'il existe une procédure fiable d'objectiver l'oralité à cet égard. À l'exception de quelques exemples d'expressions forgées à des fins de démonstration, toutes celles que j'utilise ont été effectivement dites à la télévision par des personnes d'élite (magistrats, professeurs d'université, chefs de direction, chefs de corps policiers, parlementaires, dirigeants syndicaux, PDG, journalistes, artistes, etc.), présentes à titre d'invitées dans le cadre d'émissions comme *Le Point*, où l'échange verbal n'est pas régi par les lois de l'écrit, au contraire des émissions d'information. Mon corpus est constitué de plusieurs centaines de phrases ou expressions colligées au fil des ans et notées telles quelles avec leurs références (date, nom de l'émission, chaîne).

5. Morphologie et syntaxe

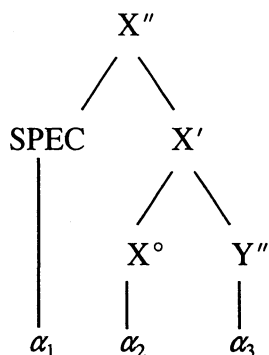
Tous les faits de phraséologie que je vais invoquer mettent en cause la position structurale du spécifieur d'une part, et la position adjacente au pivot de structure d'autre part. De manière générale, on constate un affaiblissement du rôle syntaxique du spécifieur nominal, du spécifieur verbal et du spécifieur phrastique. On constate ensuite un affaiblissement de la relation syntagmatique qui unit le pivot verbal à sa catégorie adjacente.

5.1 Affaiblissement du rôle syntaxique du spécifieur nominal

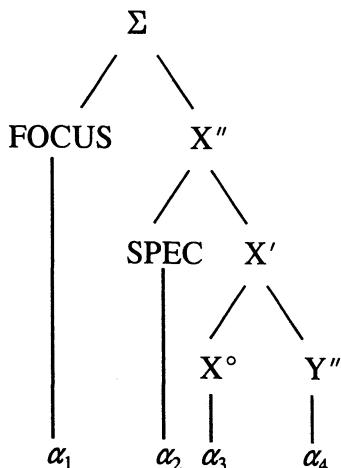
Le rôle syntaxique du spécifieur est en train de s'affaiblir en français du Québec. Par spécifieur, il faut entendre le système des déterminants du nom, le système des modifieurs adverbiaux de l'adjectif ainsi que le système des modifieurs du verbe. Dans un modèle de représentation canonique qui utilise la notation X-barre comme en grammaire générative, le noeud SPEC identifie le **site** syntaxique qui est commun à ces trois systèmes au niveau de la structure syntagmatique profonde, ce qu'illustre le schéma (1). Dans cette notation personnalisée, le symbole PH équivaut à la catégorie Phrase. Au symbole X'' on peut substituer les catégories SN, SV, SA et autres syntagmes. Le symbole X' vaut pour tout constituant formé par projection immédiate des propriétés d'un mot quelconque (ou d'un groupe de mots), noté α , et occupant une **position** linéaire canonique. X⁰ équivaut aux têtes lexicales, grosso modo N, V et A. Enfin, le symbole Y'' équivaut à tout syntagme majeur susceptible d'occuper un site de complément, le plus souvent celui de l'objet direct (COD).

L'avantage d'une représentation arborescente en sites et positions syntaxiques réside essentiellement dans ses propriétés heuristiques, lesquelles permettent de «voir» ce qui se passe dans une organisation commune à plusieurs énoncés de forme variable. En raisonnant sur la structure dans le but de comprendre ce qui se passe dans le jeu de la divergence dialectale, on approfondit le travail de description des faits. Une telle description serait encore restée très éparpillée n'eût été la grammaire récente de Léard 1995. Au su de cette généralisation d'ordre structural et catégoriel, je fais donc l'hypothèse que l'affaiblissement du spécifieur est attribuable, entre autres, au renforcement du rôle discursif qui est dévolu au site syntaxique FOCUS, un site propre à l'oralité, ce qui justifie la mise en place, en français québécois vernaculaire, d'un site supplémentaire noté X, comme dans la figure (2) :

- (1) Représentation canonique d'une structure de phrase en FSI :



- (2) Représentation canonique d'une structure de phrase en FQ vernaculaire :



La structure du FSI présente donc un ordre structural à trois positions canoniques tandis que la structure de l'oralité québécoise présente plutôt un ordre structural à quatre positions. Cette tendance se manifeste principalement de deux façons : 1° par la neutralisation morphologique des articles; 2° par la lexicalisation de ses syntagmes adjoints.

Deux faits largement répandus dans toutes les couches de la société québécoise l'indiquent avec force. D'une part, la neutralisation phonologique de l'article indéfini, prononcé [ən] ou [ɲ] (nasale syllabique), a pour conséquence de faire disparaître l'opposition de genre au profit du féminin. Il en résulte que l'assignation du genre devient conditionnée dans le lexique. D'autre part, la prééminence du pluriel sémantique sur le pluriel morphologique du système des déterminants (articles et quantifieurs) provoque une modification du mécanisme de transmission des traits de nombre dans le domaine structural du SN. Dans les deux cas, la règle d'accord qui met en jeu les sites SPEC et X⁰ se voit modifiée dans son application.

5.1.1 Féminin gouverné par la phonologie

Documenté et analysé dans Barbaud, Ducharme et Valois 1981, ce phénomène révèle que le trait féminin est systématiquement assigné à tous les mots non humains qui commencent par une voyelle par suite de la neutralisation de /œ/ et /yn/ provoquée par la liaison :

- (3) a. *C't un hôtel ben dispendieuse.*
 b. *L'avion la plus belle, c'est celle d'Air Canada.*
 c. *L'autobus était ben pleine.*
 d. *Elle est-tu nouvelle, c't aspirateur-là?*
 e. *On va-tu la prendre, l'ascenseur qui est là-bas?*

Il est évident qu'en étant ainsi conditionnée par l'initiale vocalique des mots, l'assignation du genre cesse d'être arbitraire et devient une règle productive³. L'affaiblissement du spécifieur est la conséquence du rôle accru de la motivation morphologique du genre féminin dans le lexique : l'accord «phonologique» dans le lexique se substitue à l'accord syntaxique SPEC-X⁰ dans la structure, en quelque sorte. C'est donc une partie importante du lexique québécois qui est réaménagée en fonction d'une distribution du genre significativement différente de celle qui existe en FSI.

5.1.2 Pluriel conditionné par la sémantique

Dans les exemples suivants, l'accord du verbe révèle que le pluriel sémantique tend fortement à se substituer au trait morphologique du nombre lorsque son sujet possède le trait sémantique {COLLECTIF} et qu'il est éventuellement modifié par un quantifieur partitif (Painchaud 1984) :

- (4) a. *La majorité du public qui sont contre [la privatisation]...*
 b. *La plupart du monde sont tannés des taxes.*
 c. *Ñ couple d'étudiants se sont présentés.*
 d. *Ñ gagne de jeunes ont fait du trouble à Québec.*
 e. *Un paquet de gars ont des problèmes.*
 f. *Je suis redevable à beaucoup de monde. Je les ai tous remerciés.*

Je dis «éventuellement modifié», car la présence d'un quantifieur n'est pas toujours obligatoire. Comme de fait, l'énoncé *Le monde sont fous* reste assez banal au Québec, mais je ne crois pas qu'on puisse en dire autant de l'énoncé fictif **Le public sont mal informés*. Mais on peut s'attendre à ce que des énoncés du type *Presque TOUT l'université ont voté contre* puissent se

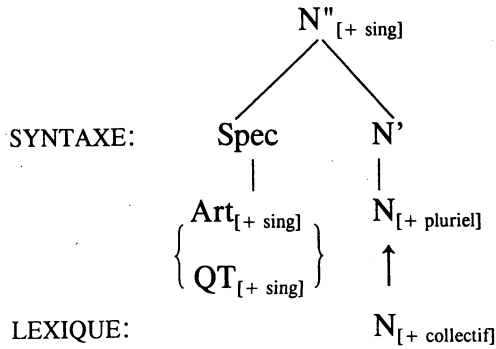
3 Bien sûr, cet usage est condamné, ce qui se vérifie à l'écrit chez ceux qui ont une certaine scolarisation. Mais à l'oral, le caractère endémique de la féminisation gouvernée par la voyelle initiale se révèle d'autant plus vigoureux que cette règle contrecarre l'une des règles de performance mise en relief par Tucker, Lambert et Rigault 1977 comme quoi ce sont plutôt les terminaisons des mots qui conditionnent l'assignation du genre. D'après ces auteurs, la terminaison *-eur* est un indice stable et sûr du genre masculin. Or, comme le montrent les exemples du type *une ascenseur, une aspirateur*, etc., l'initiale vocalique est un indice concurrent qui est en passe de le supplanter.

dire sans soulever la réprobation générale. En réalité, si un sujet au singulier est modifié par le quantifieur TOUT, il y a de fortes chances que l'accord sémantique prévale, d'où la différence de grammaticalité entre (5a) et (5b) :

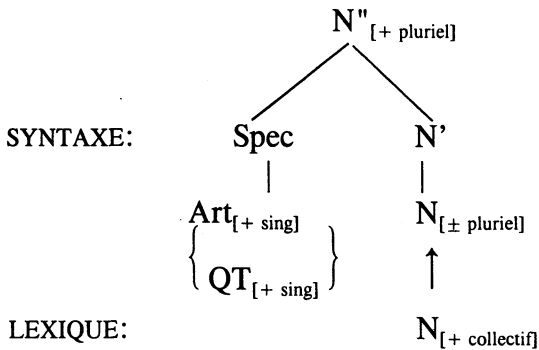
- (5) a. **?La famille sont venus nous voir dans le temps des Fêtes.*
 b. *TUt la famille sont venus nous voir dans le temps des Fêtes.*

Comme l'illustrent les deux configurations suivantes, la syntaxe de l'accord se trouve à être modifiée à deux niveaux : lexical d'une part, en raison d'une conversion du trait sémantique en trait morphologique [+pluriel]; syntaxique d'autre part, puisque l'héritage du trait [+pluriel] provenant de la tête nominale jusqu'au noeud N maximal va neutraliser celui du trait [+singulier] provenant éventuellement du quantifieur qui occupe la position de spécifieur de ce même SN.

(6) L'accord grammatical en FSI :



(7) L'accord sémantique en FQ :



Ces deux faits observables à une grande échelle ont des répercussions directes et soutenues sur le système syntaxique de la coréférence pronominale. Non seulement des adjectifs attributs s'accordent-ils en fonction du féminin phonologique, comme l'illustre l'exemple (3c), mais aussi les pronoms sujets comme les pronoms résomptifs subissent-ils l'accord en genre et en nombre en conséquence dans le reste de la phrase, comme l'illustre l'exemple (3b).

5.2 Affaiblissement du rôle syntaxique du spécifieur verbal

L'affaiblissement du rôle syntaxique du spécifieur verbal s'observe dans les structures impératives négatives. Il est attribuable à la perte consommée de la particule *ne* (Ashby 1981, Sankoff et Vincent 1980, Daveluy 1994). En effet, la disparition de la particule négative *ne* en position préverbale a déstabilisé le système de soudure des enclitiques dans les phrases à sujet implicite. Cet affaiblissement se laisse observer dans le comportement des clitiques apparaissant dans ces tournures de phrase. On sait qu'en FSI, l'ordre des clitiques s'y inverse, comme en (8b), par comparaison aux tournures déclaratives de type (8a) :

- (8) a. *Tu me le dis maintenant.*
b. *Dis-le-moi maintenant.*

Sans être systématique, le même ordre prévaut dans les deux tournures en FQ, à savoir objet indirect d'abord et objet direct ensuite (cf. Dumas 1987) :

- (9) a. *Tu me le dis maintenant.*
b. *Dis-moé-lé maintenant.*

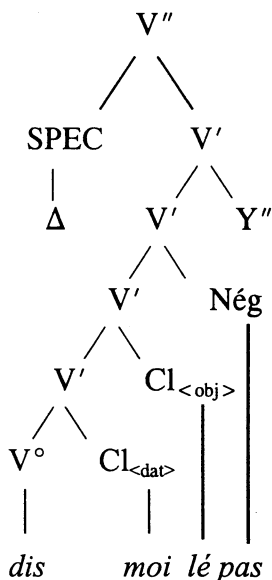
Or, nous savons par ailleurs qu'en FSI, la négation provoque le blocage de la postposition des clitiques dans les tournures impératives même si le *ne* n'y a pas de réalisation phonétique, comme en (10). Mais en FQS, ce blocage n'existe pas, et les impératives négatives se construisent comme les affirmatives du type (9b), ce que montre (11) :

- (10) *(Ne) me le dis pas maintenant.*
(11) *Dis-moé-lé pas maintenant.*

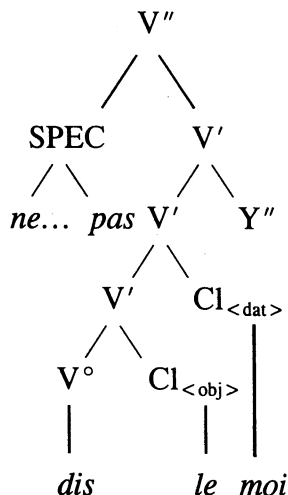
D'une part, la disparition du blocage en FQ semble effectivement liée à l'affaiblissement du noeud SPEC par suite de la perte de conscience du caractère discontinu du morphème de la négation. D'autre part, le figement de l'ordre des clitiques en position postverbale tend à faire naître une forme forte de pronom, surtout en position seconde, ce qui se matérialise dans la prononciation facultative en *lé* du pronom singulier à la 3^e personne. La différence entre les deux variétés de

langue peut être illustrée au moyen des deux représentations suivantes, celle du FQ exhibant un noeud SPEC vide, contrairement à celle du FSI, qui contient un morphème discontinu et dissociable par règle d'abaissement :

(12) FQ :



(13) FSI :



À ce traitement de la négation se greffe celui qu'on retrouve dans les tournures exclamatives du type illustré en (14), lesquelles obéissent à la même dynamique de postposition :

- (14) a. *Dis-moé pas que ça marche pus!* (FQ) *Ne m'dis pas que ça ne marche plus!* (FSI)
 b. *Fais-moi pas accroire que t'as pas d'argent!* (FQ) *Ne m'fais pas accroire...!* (FSI)

L'impossibilité d'y reconstruire une forme telle que *ne l'* (comme dans *ne l'dis pas*) en avant du verbe a provoqué la postcliticisation des pronoms. Ceux-ci peuvent alors apparaître en position argumentale de base, comme le soutient Kayne 1977. La conséquence de ce décentrage des pronoms dans la structure de la phrase se fait sentir surtout dans les variétés plus populaires de FQ, où il est possible de rencontrer des énoncés dans lesquels les pronoms de forme forte en position postverbale n'ont aucun effet de focus, d'insistance ou de contraste, comme en (15) :

- (15) a. *Dis-le pas à lui !*
 b. *On donnera ça à elle.*
 c. *Faudrait parler à lui.*

Il est clair, dans ces conditions, que la tendance lourde du FQ en regard des éléments de négation et de cliticisation est à l'élimination des positions syntaxiques préverbaux qui sont susceptibles de jouer un rôle de point de chute («landing site») pour les éléments mobiles de la phrase qui sont engendrés en position postverbale au niveau de la structure profonde.

5.3 Affaiblissement du rôle syntaxique du spécifieur de phrase

Par spécifieur de phrase, il faut entendre la position SPEC de la catégorie phrase (PH), qui accueille divers éléments de catégorie COMP (complémenteur) : conjonctions, mots QU ainsi que divers marqueurs modaux, aspectuels et prosodiques. C'est l'évidence même qu'à cause de sa position névralgique dans les subordonnées complétives, le spécifieur de phrase ne peut pas être vidé de tout son contenu, comme dans les phrases indépendantes, parce qu'il faut garantir la récursivité des propositions au moyen de conjonctions ou autres éléments appropriés.

5.3.1 Indépendantes interrogatives et exclamatives

Il est bien établi que lorsque la phrase a un statut de matrice en FQ, la modalité de l'interrogation globale et de l'exclamation se matérialise au moyen du marqueur /ty/, transcrit TU dans les exemples :

- (16) a. *I veulent-TU venir?*
 b. *On va- TU avoir un autre référendum?*

- (17) a. *C'est- TU assez fort!*
 b. *Fait- TU beau, rien qu'un peu!*

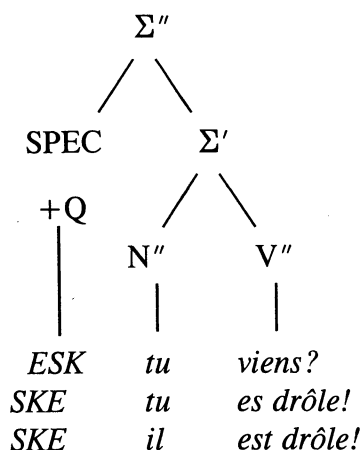
Dans la mesure où il est acceptable de représenter ce type de modalité phrastique à l'aide de catégories abstraites figurant dans le spécifieur hiérarchiquement le plus haut d'une structure de phrase, à l'instar des autres modalités comme l'obligation ou la possibilité (Barbaud 1990), il devient évident que l'usage constant du marqueur TU a pour effet d'affaiblir le rôle syntaxique de cette position. Alors que le FSI a volontiers recours à des éléments qui se placent en début de phrase, tant dans les interrogatives comme en (18) que dans les exclamatives comme en (19) :

(18) *Est-ce qu'ils veulent venir?*

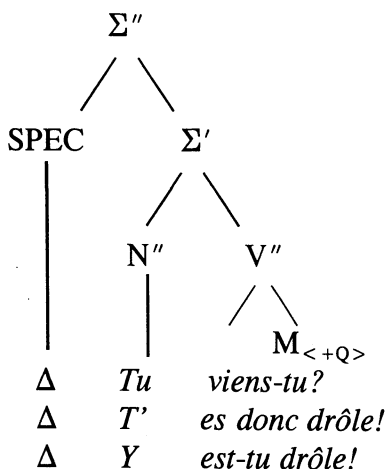
(19) *C'que c'est drôle, alors!*

Le FQ a nettement tendance à matérialiser la modalité phrastique dans le segment postverbal de la phrase en lui ajoutant d'autres éléments de nature prosodique comme une accentuation marquée des adverbes de quantification (*assez, ben trop, ben ben*, etc., cf. Léard 1995) ou d'éléments partiellement lexicaux comme *donc, rien qu'un peu*, etc. Il s'ensuit que les structures du type illustré en (18) et (19) sont moins exploitées en FQ. La mise en comparaison des structures données en (20) et (21) permet de comprendre pourquoi le spécifieur est en train de s'affaiblir en québécois :

(20) FSI :



(21) FQ :



5.3.2 Subordonnées interrogatives et relatives

Cette tendance converge vers une autre, bien connue, qui découle de la neutralisation de la variation morphologique des éléments pronominaux mis en jeu par les autres structures à déplacement comme la pronominalisation, l'interrogation lexicale ou la relativisation. On sait qu'en québécois, le jeu des pronoms relatifs et interrogatifs non animés tend à se régulariser à l'intérieur d'une seule et même alternance morpholexicale, par exemple SKE/KESK/ESK, laquelle est socialement déterminée (Kemp 1979), si bien que ces deux dernières

formes se substituent au jeu des autres formes standard dans presque tous les contextes de subordonnée où c'est possible :

5.3.2.1 Interrogatives indirectes

Si aucune préposition ne précède le pronom, les formes KESK et SKE alternent librement entre elles :

- (22) a. *Je sais pas KESK, SKE il faut faire.*
 b. *On verra KESK, SKE il fera.*

Mais si une préposition est requise, seule la forme en KESK (fréquemment réduite à KES devant une consonne ou accentuée en KESÉ(K) devant un pronom, comme dans *J'sais pas KESÉ faire*; *J'sais pas KESÉK mas faire*), devient compatible avec la préposition seulement lorsque celle-ci est sélectionnée par le verbe enchâssé, d'où la possibilité de suites comme *dans KESK + P*, *à KESK + P*, *pour KESK + P*, *de KESK + P*, *avec KESK + P*, etc., ce qui ne semble pas être le cas de SKE :

- (23) a. *Je sais pas de KES(K), *SKE ça a l'air.*
 b. *On va jaser de KES(K), *SKE tu parles.*

Si la préposition est sélectionnée par le verbe principal, les deux formes sont acceptables :

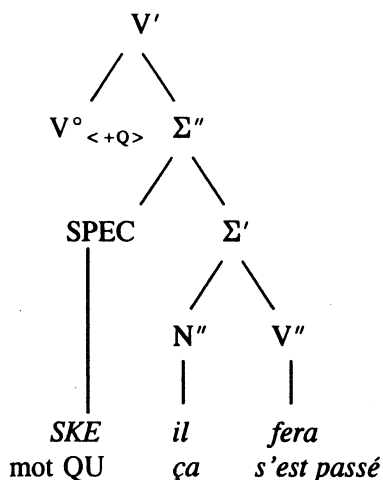
- (24) a. *J'me souviens plus de KES(K), SKE tu m'as dit.*
 b. *Je fais avec KESK, ?SKE on me donne.*
 (25) a. *Compte tenu de KES(K), SKE tu viens de dire, je vais m'abstenir.*
 b. *Dépendamment de KES(K), SKE tu décideras, ça fera mon affaire.*

Comme on le constate, la forme en KESK permet d'élargir le domaine d'application des relatives démonstratives en l'assimilant à celui des interrogatives indirectes dans la mesure où la forme en ESK est toujours compatible avec les mots QU. Cette évolution se vérifie avec les exemples de (26) : le mot QU tout seul n'est plus suffisant pour occuper la position SPEC de l'enchâssée que l'on renforce alors par la forme en ESK, ce qui donne une forme [mot QU+ESK] qualifiée de «complexe» par Léard 1995 : 100 :

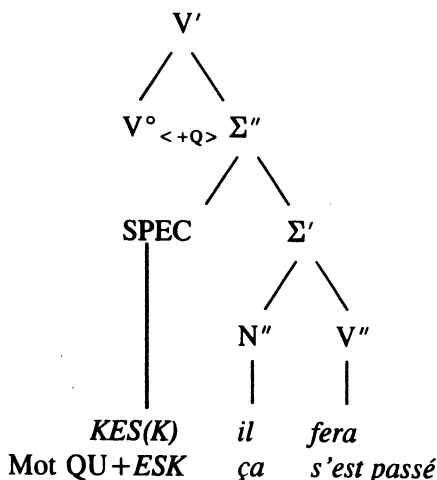
- (26) a. *J'ignore quand ESK il vient.*
 b. *J'l'ai mis où ESK tu m'as dit.*
 c. *Il me demande pour qui ESK tu travailles.*
 d. *On comprend pas comment ESK ça c'est passé.*

Qu'est-ce que tout cela veut dire? On peut avancer que la forme standard SKE est perçue en québécois comme une forme pronominale faible tandis que la forme relexifiée KESK est analysée comme une forme pronominale forte souvent accentuée, comme nous l'avons déjà noté, en KESÉ(K) dans la variété la plus populaire du québécois⁴. Puisque c'est la position du spécifieur de phrase qui accueille les mots QU, cf. (28), la forme faible affaiblit cette position. Cet affaiblissement est compensé en FQ par les formes en KESK et ESK, ce que montre (29) :

(28) FSI :



(29) FQ :



5.3.2.2 Relatives démonstratives

L'antéposition lexicale, ou détachement à gauche, est un procédé de «mise en focus» qui a pour effet de favoriser l'emploi de la forme forte relexifiée en KESK dans la structure des relatives démonstratives en *ce que* +P, ou subor-

4 Cette forme accentuée, vraisemblablement issue de la relexification de *c'est*, se retrouve aussi avec les autres mots QU :

- i. J'vas lui dire KESÉ faire
- ii. On sait pourquoi SÉ faire
- iii. I s'demande comment SÉ K tu t'appelles
- iv. On sait pas qui SÉ qui vient

Voir Lagacé 1986 en ce qui concerne *comment que*.

données dites «clivées», comme en (30a). Lorsqu'il s'effectue à droite, le détachement donne lieu à une «pseudo-clivée», ce qui a le même effet (30b) :

- (30) a. *Le trafic des stupéfiants, c'est KESK on voulait mettre fin aujourd'hui.*
 b. *Je suis pas contre le projet, mais KESK j'm'interroge, c'est la circulation.*

Le fait de modifier la forme en KESK avec le quantifieur TOUT augmente considérablement le recours à ce genre de construction :

- (31) a. *TOUT KESK ça prend, c'est de l'argent.*
 b. *TOUT KESK j'dis, c'est vrai.*

Ce type particulier de constructions permet de mettre en relief le fait que le comportement de KESK déteint sur celui de SKE dans la mesure où la forme forte relexifiée «absorbe» la préposition sélectionnée par le verbe subordonné, et que la forme faible exhibe le même comportement. L'absorption de la préposition par la forme forte en KESK s'observe en (30), mais la forme faible en SKE n'est pas en reste comme on peut le voir en (32) :

- (32) a. *SKE il faut faire bien attention, c'est notre politique monétaire.*
 b. *SKE j'm'en attends, c'est différent.*

L'effet immédiat de l'absorption est d'éliminer la forme référentielle démonstrative en *ce*, c'est-à-dire son antécédent, entraînant du même coup l'impossibilité de générer les tournures du type *ce à quoi + P*, *ce pour quoi + P*, *ce en quoi + P*, *ce dans quoi + P*, etc. Par conséquent, le dédoublement des formes pronominales résultant de la relexification de la forme faible SKE en forme forte KESK provoque l'affaiblissement du spécifieur parce qu'elle élimine dans le site SPEC la position susceptible d'accueillir la préposition postverbale.

On obtient une confirmation de cette analyse en examinant le comportement des propositions interrogatives indépendantes. Alors que la préposition peut précéder la forme en KESK dans les subordonnées relatives et clivées, cela est impossible en contexte de phrase indépendante :

- (33) a. *KES(K) tu te souviens?*
 b. **De qu'est-ce tu te souviens?*
 (34) a. *KES(K) le milieu s'attend?*
 b. **À qu'est-ce que le milieu s'attend?*

Il s'ensuit que la forme faible en SKE subira le même traitement dans les autres contextes :

- (35) a. *Ce qu'on se rend compte, c'est que les frais de scolarité augmentent.*
 b. *Il y a deux choses nouvelles dans ce que monsieur Chrétien a parlé.*
 c. *C'est pas ce qu'on est habitué.*
 d. *Ce qu'on a peur, c'est que (...)*

Ces données laissent entrevoir à l'évidence un phénomène d'affaiblissement du site SPEC dans le système grammatical du FQ parce que le noeud prépositionnel qu'il contient devient de moins en moins utilisé du fait que la forme "absorbante" en KESK prend de plus en plus d'importance.

5.3.3 Inversion pronominale

De façon concomitante, cette tendance s'avère être une incitation à transgresser une règle rigoureuse de la langue française, à savoir qu'il est prohibé de pratiquer l'inversion du pronom personnel dans les phrases enchâssées (Kayne 1975). Or cette transgression, bien que n'étant pas courante en FQ oral, constitue une sourde menace au système dans la mesure où il arrive de la rencontrer à l'écrit, comme en témoignent ces quelques énoncés produits par de jeunes adultes :

- (36) *Je comprends l'importance de tout cela mais je me demande quand peut-on trouver le temps.*
- (37) *Cela permet à l'enfant de s'éveiller et de s'interroger davantage sur les diverses composantes de son entourage, de se demander si elles ont toujours existé, quelle évolution ont-elles subit [sic]...?*
- (38) *... il faudrait imaginer quelqu'un qui ignore qu'est-ce qu'un TV Hebdo.*
- (39) *D'ailleurs l'auteur... se demande pourquoi le garçon n'a pas cette tendance et comment se fait-il que son plaisir à la masturbation ne soit pas gâché lorsqu'il découvre que l'adulte a un plus grand sexe que le sien.*
- (40) *Il remet en question le concept de "trying hard"... en se demandant comment une entité peut-elle agir de façon spontanée et naturelle.*

Cela tendrait à supporter l'idée d'une perte de conscience graduelle du caractère inhibiteur des mots QU en subordonnée au profit d'une généralisation accrue de la modalité interrogative à l'ensemble des subordonnants, peu importe leur distribution.

5.4 Mutation de la sous-catégorisation verbale

Les effets attribuables à l'instauration d'une forme forte en KESK ne s'arrêtent pas là, comme on peut s'y attendre. La préposition postverbale étant devenue vulnérable en raison de son absorption par KESK, c'est l'ensemble de la sous-catégorisation prépositionnelle qui se fait ébranler. En termes de structure syntaxique, ce n'est plus le site du SPEC qui est en cause, mais le noeud frère du pivot verbal, c'est-à-dire le noeud Y de la complémentation figurant dans les graphes (1) et (2). À ma connaissance, ce phénomène n'a fait l'objet d'aucune étude approfondie. Et pourtant, il est considérable, ce qui le rend linguistiquement intéressant, voire significatif.

5.4.1 L'antéposition argumentale

On observe d'abord que le recours massif aux structures propices à l'antéposition argumentale (par exemple phrases clivées et pseudo-clivées, dislocation gauche, relativation et autres structures apparentées) résulte d'une motivation linguistique largement répandue dans toutes les langues du monde à tradition orale, à savoir la «mise en focus» de certains éléments fonctionnels de la phrase⁵. On constate ensuite que cette motivation discursive a pour conséquence grammaticale la perte des informations sous-catégorielles dont les verbes et les prédicats complexes sont porteurs. Dans les exemples suivants, la mise en focus est le dénominateur commun qui, sur le plan discursif, affecte l'argument prépositionnel requis par le verbe dans le lexique du FSI :

- (41) a. *J'avais un enfant à m'occuper.*
 b. *C'est ça que j'aimerais que tu me parles.*
 c. *Les mécanismes que la société s'est doté (...)*
 d. *C'est l'autre problème que les consommateurs devront faire face.*
 e. *La dernière chose que j'suis la plus contente, c'est...*
 f. *Quelle autre embûche les enquêteurs ont été confrontés durant cette enquête?*

Dans l'usage québécois adulte qui peut être qualifié de correct, ce type de structure est neutre. Il concurrence directement, au niveau de la structure profonde, la structure canonique en vertu de laquelle l'argument prépositionnel est engendré en position postverbale. Aussi peut-on s'attendre à ce que des

⁵ Cette tendance fournit une réponse plausible à la remarque émise par Léard concernant les restrictions de construction qui affectent la distribution particulière de ces formes (1995 : 102).

constructions du type illustré en (42), encore assez rares aujourd'hui, se développent graduellement en FQ :

- (42) a. *Quel enseignant on veut? On veut des adultes qui nous prennent soin.*
 b. *Chacune de ces accusations, je suis obligé de les enquêter.*
 c. *Ça, il [le gouvernement fédéral] ne s'en attendait pas [d'un jugement de la Cour suprême].*

L'antéposition a de graves répercussions parce qu'elle provoque nécessairement la disparition de la préposition qui accompagne le verbe en FSI, compte tenu de ce que les prépositions orphelines ne sont pas admises en français québécois, pas plus d'ailleurs que dans les autres variétés de français⁶. En tout état de cause, le locuteur québécois étant de plus en plus enclin à recourir aux structures à focus, il sait de moins en moins quelle préposition doit accompagner le verbe qui en requiert une dans le lexique du FSI. Et moins il le sait, plus il a recours à de telles structures. Cette tendance obéit donc à un mouvement d'autorenforcement.

5.4.2 Sous-catégorisation prépositionnelle et transitivité

L'impossibilité de garder une préposition amputée de son complément étant radicale en français, c'est toute la sous-catégorisation des verbes sélectionnant des arguments prépositionnels qui s'en trouve déstabilisée dans le lexique, ce que confirme l'usage ordinaire d'expressions comme celles données en (42). Il n'est aucun linguiste sérieux qui prendrait le risque de minimiser l'impact d'un tel phénomène sur le plan syntaxique, dans la mesure où l'on assiste au transfert quotidien de l'oral à l'écrit, en particulier dans une certaine publicité commerciale souvent prestigieuse :

- (43) a. *Le Premier ministre insiste que le projet de loi...*
 b. *Facile à porter, difficile à résister. Stetson plaît!*
 c. *On figure qu'il y aura un surplus d'électricité.*
 d. *Cartes de souhait convenant pour toutes occasions*

6 Nous divergeons d'opinion sur ce point avec Roberge 1997 pour la raison suivante. Les constructions dites «à prépositions orphelines» ont une motivation sémantique et non une motivation syntaxique dans la mesure où l'orphelinat prépositionnel reste limité à quelques prépositions ayant un contenu sémantique prédominant : *contre*, *pour* et *avec*. L'orphelinat n'affecte jamais les nombreuses autres prépositions du français. Il ne peut donc s'agir d'une règle générale de déplacement qui aurait pour effet de séparer le complément de sa préposition. Il s'agit plutôt à notre avis d'une réanalyse lexicale de V + Préposition où la préposition est traitée non pas comme une tête lexicale, mais plutôt comme un modifieur adverbial. Autrement dit, des expressions comme *sortir avec*, *travailler pour*, *voter contre* relèvent davantage de la composition lexicale que de la syntaxe des arguments.

- e. *À la banque Laurentienne, on est prêt pour vous servir.*
 f. *Tu vas trouver ça dur, enquêter la police!*

À l'évidence, on assiste à une perte de conscience des propriétés sélectionnelles du système de sous-catégorisation verbale et adjectivale tel que le FSI le caractérise. Cette tendance générale accomplit alors un mouvement de régulation à deux niveaux à la fois. D'une part, elle substitue la transitivité directe à la transitivité indirecte. D'autre part, elle déploie la transitivité liée aux arguments phrastiques (complétives conjonctives et infinitives) dans le domaine de la transitivité exclusivement nominale.

Ce mouvement apparaît d'autant plus perturbateur au niveau du lexique que l'anglicisation du système de sous-catégorisation s'avère très active⁷. Le prototype de ce phénomène est illustré par l'incontournable *se fier sur X*. Innombrables sont les exemples qui, à l'instar de ceux qu'on mentionne en (44), indiquent une profonde mutation de la sous-catégorisation verbale du français, un des domaines syntaxiques où le génie de cette langue se manifeste avec le plus de spécificité :

- (44) a. *anticiper que* +P
 b. *favoriser que* +P
 c. *être confiant que* +P
 d. *rencontrer* + SN_[-humain] (par ex. les objectifs, les critères...)
 e. *justifier que* +P
 f. *confronter* + SN (par ex. les problèmes qui confrontent l'école)
 g. *participer à* + SV_[+infinitif] (par ex. participer à renouveler le programme)
 h. *ambitionner de* + SV_[+infinitif]

6. Conclusion

L'espace fait défaut pour enrichir ma démonstration, notamment en regard des faits relatifs à la négation d'une part et à la modalité d'autre part, en particulier celle qu'actualisent le subjonctif et le conditionnel en québécois. Il n'en reste pas moins qu'ils amplifient la convergence des tendances, car eux aussi mettent en cause la position du spécifieur de phrase. Tous ces faits de langue sont autant

⁷ Comme Poirier 1978 en a fait la démonstration il y a plusieurs années, nombre d'emplois facilement qualifiés d'anglicismes ne sont que des survivances de tours prépositionnels historiquement attestés en français. Il n'en demeure pas moins que quelle que soit la motivation linguistique qui est à l'origine du fait, celui-ci émane de toute façon de l'instabilité argumentale du verbe et n'élimine pas pour autant la divergence qu'il incarne par rapport à la norme actuelle du FSI.

de signaux qui balisent la trajectoire d'une divergence dialectale, celle-ci étant d'autant plus irréversible que sa légitimité la transforme en véritable dissidence. Or, cette dissidence ne ferait pas consensus au Québec si elle était ouvertement déclarée par les tenants d'une norme québécoise de la langue française.

Quoi qu'il en soit, la phraséologie de l'oralité québécoise restera toujours l'écueil sur lequel butera toute tentative de normer la langue commune de la minorité francophone d'Amérique. Le FQS est un mythe identitaire parce qu'on ne peut pas faire abstraction de l'oralité québécoise de nos élites sociales. Accepter d'en tenir compte dans l'élaboration d'une norme d'ici signifierait du même coup l'instauration d'une norme concurrente à partir de règles grammaticales parfaitement intégrées dans l'inconscient collectif des francophones d'ici. Aucune entreprise de standardisation — au sens technique du terme — n'est compatible avec une dualité de normes. Ceci doit être dit avec force, car ceux qui préconisent l'approche de la dualité normative ont la responsabilité scientifique et l'obligation sociale d'en montrer les conséquences pour les générations futures.

Aussi faut-il dresser froidement le constat de la diglossie québécoise, c'est-à-dire de la disparité de deux usages à l'intérieur d'une même variété dialectale. Que l'on préconise une syntaxe du FQS alignée sur celle du FSI ou, au contraire, alignée sur l'usage qu'en font les élites, on s'engage dans une impasse : celle de trahir la réalité langagière d'ici ou de l'ignorer. Réalité de la divergence québécoise ou réalité de la dominance hexagonale. Ce constat nous amène à conclure que le français qui se parle au Québec est un système de communication engagé dans la dérive du destin universel des dialectes orphelins tandis que le français qui s'y cultive continuera de participer au code universel de la langue française du troisième millénaire. La recherche et l'élaboration d'une norme linguistique québécoise ne pourra qu'antagoniser davantage la situation de diglossie galopante que nous connaissons.

Références

- ASHBY, W. J. 1981 «The loss of the negative particle 'ne' in French : a syntactic change in progress», *Language* 57-3 : 674-687.
- BARBAUD, Philippe 1990 «Le subjonctif et le Principe des Catégories Vides» dans Di Sciullo, Anne-Marie, Anne Rochette et coll. *Binding in Romance*, numéro hors série de la *Revue canadienne de linguistique / Canadian Journal of Linguistics*, p. 155-173.
- BARBAUD, Philippe 1997 «La diglossie québécoise» dans Dvorak, Marta et coll. *Canada et bilinguisme*, Presses universitaires de Rennes, p. 65-82.

- BARBAUD, Philippe, Christian DUCHARME et Daniel VALOIS 1982 «D'un usage particulier du genre en canadien-français : la féminisation des noms à initiale vocalique», *Revue canadienne de linguistique / Canadian Journal of Linguistics*, 27-2 : 103-133.
- BRASSEUR, Patrice et coll. 1998 *Français d'Amérique. Variation, créolisation, normalisation*, Centre d'études canadiennes, Université d'Avignon.
- CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène et Pierre MARTEL 1995 *La qualité de la langue au Québec*, Institut québécois de recherche sur la culture.
- DAVELUY, Michelle 1994 «Continuité et changement dans la communauté linguistique : le français parlé par des francophones et des anglophones de Montréal» *Culture [Société canadienne d'anthropologie / Canadian Society of Anthropology]* 14-2 : 85-93.
- DUMAS, Denis 1987 *Nos façons de parler. Les prononciations en français québécois*, Sillery (Québec), Presses de l'Université du Québec.
- Gouvernement du Québec 1996 *Le français langue commune*, Rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française.
- KAYNE, Richard S. 1977 *Syntaxe du français*, Paris, Seuil.
- KEMP, William 1979 *La variation entre les formes en SKE, KES et KOS dans le français parlé à Montréal : étude d'un cas de changement linguistique en cours*, mémoire de M.A., Université du Québec à Montréal.
- LAGACÉ, Michel Francis 1986 «Comment que, marqueur d'assertion de non-incompatibilité : propriétés sémantico-syntaxiques», *Revue canadienne de linguistique / Canadian Journal of Linguistics*, 31-3 : 207-224.
- LAUR, Elke 1994 «À la recherche d'une notion perdue : les attitudes linguistiques à la québécoise...», *Culture* 14-2 : 73-84.
- LÉARD, Jean-Marcel 1995 *Grammaire québécoise d'aujourd'hui*, Montréal, Guérin.
- LEPICQ, Dominique et Richard BOURHIS 1995 «Aménagement linguistique et norme langagière au Québec», *Lynx*, 33-2 : 109-128.
- MAURAS, Jacques 1985 *Aspects de l'aménagement linguistique du Québec*, Québec, Conseil de la langue française, Notes et documents, n° 49.
- MAURAS, Jacques 1987 «L'expérience québécoise d'aménagement linguistique», dans Mauras, Jacques et coll., *Politique et aménagement linguistiques*, Québec, Publications du Québec, Conseil de la langue française du Québec et Le Robert, p. 361-416.
- PAINCHAUD, Louis 1984 «Le pluriel de la langue parlée», *Revue de l'association québécoise de linguistique*, 3-3 : 243-264.
- POIRIER, Claude 1978 «L'anglicisme au Québec et l'héritage français», *Travaux de linguistique québécoise* 2 : 43-106, Québec, Presses de l'Université Laval.
- ROBERGE, Yves 1998 «Les prépositions orphelines dans diverses variétés de français d'Amérique du Nord», dans Brasseur, Patrice et coll. 1998, p. 49-60.
- SANKOFF, Gilian et Diane VINCENT 1980 «The Productive Use of *ne* in Spoken Montréal French», dans Sankoff, Gilian et coll., *The Social Life of Language*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, p. 295-310.

TUCKER, George R., William L. LAMBERT et André RIGAUT 1977 *The French Speaker's Skill with Grammatical Gender : An Example of Rule-Governed Behavior*, La Haye, Mouton.